

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 33 du 23 juillet 2015

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 8

INSTRUCTION N° 509274/DEF/DCSSA
portant abrogation de textes.

Du 2 juillet 2015

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES.

INSTRUCTION N° 509274/DEF/DCSSA portant abrogation de textes.

Du 2 juillet 2015

NOR D E F E 1 5 5 1 1 5 9 J

Référence :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 110.2.1, 120-0.1.3) modifié.

Textes abrogés :

Instruction n° 671/DN/DCSSA du 5 août 1960 (BO/G, p. 3623 ; BO/M, p. 2149 ; BO/A, p. 1379 ; BOEM 122.1.2.6).

Instruction n° 460/DEF/DCSSA/EPG/CG du 22 juillet 1993 (BOC, p. 4377 ; BOEM 620-5.1.2.2).

Instruction n° 4000/DEF/DCSSA/AAF/GF du 30 novembre 1998 (BOC, 1999, p. 330 ; BOEM 620-9.2.1) modifiée.

Instruction n° 188/DEF/DCSSA/AJA/AP du 26 janvier 2010 (BOC N° 8 du 26 février 2010, texte 4 ; BOEM 620-9.1).

Référence de publication : BOC n° 33 du 23 juillet 2015, texte 8.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- instruction n° 671/DN/DCSSA du 5 août 1960 définissant les fonctions de chef de service médical interarmées de garnison pour la coordination des services de santé des armées en cas de crise ;
- instruction n° 460/DEF/DCSSA/EPG/CG du 22 juillet 1993 relative au système informatisé de suivi et d'analyse des coûts des établissements de soins, traitements et expertises ;
- instruction n° 4000/DEF/DCSSA/AAF/GF du 30 novembre 1998 modifiée, relative au fonctionnement du service d'administration générale et financière ;
- instruction n° 188/DEF/DCSSA/AJA/AP du 26 janvier 2010 relative aux commissions d'examen des contrats publics du service de santé des armées.

2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le sous-directeur « appui à l'activité »,

Franck CAPINI.